

Préparation et passage de l'examen par QCM permettant la délivrance de l'AIPR (OPERATEUR)

Durée : 7 h	mardi 1er décembre 2026	Lieu : BTP CFA 86 3 Rue de Chantejeau 86280 Saint-Benoît
----------------	-------------------------	--

Entreprise :

Cochez la case vous concernant : Moins de 11 salariés Plus de 11 salariés

Adresse : CP/VILLE :

Tél (bureau/portable): Adresse mail :

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : N°SIRET (14 chiffres) :

Stagiaire(s) ayant le statut de : Chef d'entreprise non salarié Conjoint collaborateur Gérant non salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de : Salarié Gérant salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :



Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :


Existe-t-il une situation de handicap nécessitant une prise en compte particulière (aménagement, accessibilité, accompagnement spécifique) ? :

Oui Non (Si **Oui** nous vous recontacterons dans les plus brefs délais afin d'étudier vos besoins)

Coût de la formation : 260 € net de taxes par stagiaire

Montants à régler	Adhérents 	<u>Non Adhérents CAPEB</u> + Frais administratifs de 90 € par stagiaire *
Chef d'entreprise <u>non salarié</u> cotisant au  Après déduction de la prise en charge	85 €	175 €
Autres stagiaires	260 €	350 €

* Frais administratifs offerts aux adhérents CAPEB dans le cadre du Partenariat

Pour les stagiaires salariés cotisant à  : Contactez votre **CAPEB départementale** pour la demande de financement

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer complété avec le chèque de règlement global (s'il y a lieu) à :

ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers

et uniquement pour les Chefs d'entreprise Non Salariés cotisant au FAFCEA, joindre svp :

➤ une attestation **URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (CFP) de l'année en cour

Fait à

Signature et cachet de l'entreprise

Le

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.



Préparation et passage de l'examen par QCM permettant la délivrance de l'AIPR (OPÉRATEUR)

Objectifs de formation

- S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences à proximité des réseaux.
- Relier les exigences de l'examen aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite à l'examen par QCM.
- Passer l'examen en vue d'obtenir l'attestation AIPR pour une validité de 5 ans dans la catégorie concernée (opérateur)

Programme détaillé

- Procédure et réglementation DT-DICT
- Présentation et mode d'emploi du guide technique
- Décryptage et explication des 178 questions élaborées par le comité de pilotage national à partir desquelles est élaboré le QCM permettant la validation AIPR
- Examen par QCM « blanc » en fin de formation (temps imparti d'une heure)
- Examen par QCM officiel en fin de formation (temps imparti d'une heure)

✓ **Durée:** 1 jour – 7 heures

✓ **Public visé :**

Salarié d'entreprise de travaux publics ou du bâtiment; salarié en bureau d'études, agent de collectivité territoriale, personnel chargé d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT

✓ **Pré-requis:**

- Maîtriser les savoirs de base, en français et mathématiques nécessaires à la compréhension
- Être à l'aise avec les outils informatique pour le passage de l'examen
- L'employeur a au préalable défini conjointement avec le stagiaire le profil qui correspond à son poste (opérateur ou encadrant)

✓ **Animation :**

La formation est assurée par un formateur du BTP CFA 86, qualifié et expérimenté

✓ **Moyens techniques et pédagogiques :**

- En présentiel
- Exposés, apports théoriques réglementaires et techniques
- Organisation : partie théorique, 5 heures
Examen blanc : 1 heure
Examen final : 1 heure

✓ **Evaluation et sanction de la formation :**

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations individuelles de présence
- Fiche d'évaluation de la formation remplie par le stagiaire
- Passage QCM

EXAMEN PAR QCM PERMETTANT LA DELIVRANCE DE L'AIPR

AIPR examen QCM

Opérateur

Personnels chargés de conduire des engins, tels que (voir l'annexe 4 de l'arrêté du 15 février 2012) :

- Conducteurs de bouteur et de chargeuse;
- Conducteurs de pelle hydraulique et de chargeuse-pelleteuse;
- Conducteurs de niveleuse;
- Conducteurs de grue à tour;
- Conducteurs de grue mobile;
- Conducteurs de grue auxiliaire de chargement;
- Conducteurs de plateforme élévatrice mobile de personnes;
- Opérateurs de pompe et tapis à béton;
- Conducteurs de chariot automoteur de manutention (conducteur porté);
- Conducteurs de machine de forage, ou d'autres machines ou engins pour la réalisation de travaux sans tranchée ;
- Conducteurs de camion aspirateur équipé d'un outil de décompactage;
- Personnels chargés d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT.

Modalités d'examen

- Mise à disposition d'un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MEDDE
- Attribution d'un ticket à usage unique permettant l'accès à la plateforme QCM
- Le candidat doit répondre à la totalité des questions de l'examen en une heure au plus

Réussite à l'examen

- Le QCM comporte **30 questions** dont 10% de questions dites « prioritaires »,
- Le candidat doit choisir une seule réponse parmi 5 propositions dont « je ne sais pas »,
- Aucune question n'est éliminatoire
- Barème des points :

Réponse bonne :

+2 points

« Je ne sais pas » :

0 point

Réponse mauvaise :

-1 point pour une question non prioritaire
ou - 5 points pour une question prioritaire

Capacité de réussite

- Le candidat doit obtenir au minimum 60% du total des points correspondant à des réponses bonnes, c'est-à-dire 36 points sur 60 pour les « Opérateurs ».
- A l'issue de l'examen, chaque candidat ayant réussi à l'examen et son employeur reçoivent une attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux.

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment